



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 17 octobre 2025

Le rapport d'observations définitives concernant le contrôle des comptes et de la gestion de la communauté de communes du Pays de l'Arbresle, pour les exercices 2019 et suivants, a été mis en ligne sur le site de la chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes.

[Consulter le rapport](#)

La communauté de communes du Pays de l'Arbresle (CCPA) est située sur un territoire périurbain prolongeant à l'ouest la métropole lyonnaise. Elle regroupe, au 1er janvier 2025, une population de 38 945 habitants et son siège est à l'Arbresle. Au 31 décembre 2023, elle disposait de 24,2 M € de produits de gestion et employait 97 agents (exprimés en équivalents temps plein).

La communauté de communes couvre des champs d'intervention importants. Outre les compétences obligatoires prévues par la loi, elle met en œuvre des compétences facultatives contribuant à améliorer l'offre de services aux habitants : équipements sportifs, relais petite enfance, maison France services, offre culturelle... Elle porte également l'ambition de protéger et de mettre en valeur l'environnement par une politique incitative en matière d'aménagement, d'énergie durable et de mobilité douce.

La compétence obligatoire en matière de logement a largement été investie par la communauté de communes, qui a mené une politique volontariste en se dotant d'un programme local de l'habitat (PLH). Elle a été partenaire – sur la période 2017-2022, avec l'État et la commune de Lentilly – d'un contrat de mixité sociale (CMS). Celui-ci vise la création de logement locatifs sociaux sur Lentilly, en forte croissance démographique, dans le but de se conformer aux objectifs de la loi solidarité renouvellement urbain (SRU) qui imposent à certaines communes un quota de 25 % de logement sociaux. Malgré le soutien de la CCPA, qui ne dispose en tout état de cause que d'un champ d'action limité en l'absence d'un plan local de l'urbanisme intercommunal, le taux de logements sociaux de la commune a continué à se dégrader.

La gouvernance de la communauté de communes associe systématiquement les communes membres à la prise de décision. Un projet de territoire structurant a été élaboré. Des dispositifs de solidarité financière ont été mis en place comme la dotation de solidarité communautaire (DSC), ou des fonds de concours. Les compétences transférées au cours de la période du contrôle ont fait l'objet d'un rapport sur l'évaluation du coût des charges. Les services communs offrant leur soutien aux communes ont été renforcés, en particulier dans le domaine des ressources humaines et de la commande publique.

La situation financière très favorable de la collectivité est le fruit d'une gestion prudente des prévisions budgétaires et du dynamisme de sa fiscalité, mais aussi de retards importants pris dans son programme pluriannuel d'investissement. La chambre recommande dès lors d'ajuster les prévisions budgétaires à la réalité de leur exécution et en particulier à celle des investissements structurants.

Les autres recommandations portent sur la gestion de la commande publique (formalisation de la procédure de recueil des besoins), les ressources humaines (recrutements, temps de travail), la comptabilité (tenue des inventaires) et la gestion des demandes de subventions.

CONTACTS PRESSE :

Jean-Marc Daniele, tél. : 04 27 01 24 50

Magistrat chargé de la communication et des relations avec les médias

jean-marc.daniele@crtc.ccomptes.fr

Céline Lazzaroni, tél. : 04 72 60 12 51

Responsable du service de la documentation et de la communication

celine.lazzaroni@crtc.ccomptes.fr

✂ [@cra_ara](#)